



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 12 mars 2021

Délibération n°11/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 12 mars à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 3 mars 2021.

Membres présents : Messieurs William JACQUILLARD, François NEBOUT, François BONNEAU, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Jean-Hubert LELIEVRE, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY,
Madame Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, Gérard ROY,
Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Jeanne FILLOUX et Fabienne GODICHAUD.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel BRAUD et Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne FRANGEUL et Cécile FRANCOIS.

Objet : Compte administratif pour l'année 2020

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Compte Administratif pour l'exercice 2020, soit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	7 669 641,07 €	8 319 792,45 €	650 151,38 €
Investissement	2 842 742,98 €	7 237 859,43 €	4 395 116,45 €
Total	10 512 384,05 €	15 557 651,88 €	5 045 267,83 €

Compte tenu du niveau de l'excédent global de clôture observé à fin 2019 qui avait été repris en totalité lors du vote du Budget Primitif 2020, l'excédent global de clôture au 31/12/2020 du Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis ressort donc à :

	Excédent cumulé au 31/12/2019	Résultat 2020	Excédent cumulé au 31/12/2020
Fonctionnement	2 250 075,72 €	650 151,38 €	2 900 227,10 €
Investissement	4 073 413,46 €	4 395 116,45 €	8 468 529,91 €
Total	6 323 489,18 €	5 045 267,83 €	11 368 757,01 €

Un rapport traitant de l'affectation définitive des résultats à fin 2020 pour le vote du Budget Primitif 2021 est proposé au vote au cours de la séance de ce Comité Syndical.

Je vous propose de prendre connaissance des éléments du Compte Administratif en examinant les chiffres repris par sections et chapitres budgétaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La consommation des crédits de fonctionnement 2020 s'établit à **7 669 641.07 €**.

L'analyse des dépenses par chapitre comptable fait ressortir les éléments suivants :

Chapitre 011 – Charges à caractère général.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à l'activité et au développement du Syndicat Mixte (frais de gestion et de structure, communication, honoraires des titulaires des marchés de prestations intellectuelles, prestations diverses liées au fonctionnement...).

☞ Crédits ouverts : 2 210 000 €

☞ Consommation : 1 207 737.11 € soit 55 % des crédits ouverts.

Les principaux articles sont les suivants :

- **60612** – énergie, électricité pour 240 017.46 € ;
- **6068** – autres matières et fournitures pour 13 014.52 € ;
- **6132** – Locations immobilières pour 12 963.20 € ;
- **6135** – locations mobilières pour 21 257.42 € ;
- **614** – charges locatives pour 63 820.31 € ;
- **61521** – terrains pour 19 115.96 € ;
- **615221** – entretien bâtiments publics pour 20 496.73 € ;
- **615228** – entretien autres bâtiments pour 23 786.96 € ;
- **6156** – maintenance pour 76 311.67 € ;
- **6161** – primes d'assurances pour 33 609.54 € ;
- **6182** – documentation générale pour 11 420.67 € ;
- **6185** – frais de colloques (dont salons) pour 79 387.19 € ;
- **6226** - honoraires pour 103 728.72 € ;
- **6236** – catalogues et imprimés pour 38 086.23 € ;
- **6237** – publications pour 10 985.42 € ;
- **6247** – transports collectifs pour 12 917.55 € ;
- **6257** – réceptions pour 23 678.71 € ;
- **6262** – frais de télécommunication pour 21 275.13 € ;
- **6281** – concours divers, cotisations pour 14 741.30 € ;
- **6283** – frais de nettoyage de locaux pour 26 949.33 € ;
- **6288** – autres services extérieurs pour 39 690.14 € ;
- **63512** – taxes foncières pour 237 324 € ;

Chapitre 012 – Charges de personnel.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la rémunération du personnel propre au Syndicat Mixte, en y intégrant les charges sociales, les cotisations aux organismes de gestion ainsi que les frais de formation.

☞ Crédits ouverts : 910 000 €

☞ Consommation : 841 445 € soit 92 % des crédits ouverts pour 13.6 ETP

Chapitre 042 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 717 000 €

☞ Consommation : 4 176 137.88 €

Soit 716 375.41 € au titre des dotations aux amortissements et 3 459 762.47 € liés aux écritures de cessions (cession des immeubles 11, 49 et 51 avenue de Cognac, 97 rue de Bordeaux et 20 rue Coulomb).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des subventions de fonctionnement versées par le Syndicat Mixte à d'autres organismes publics ou privés.

☞ Crédits ouverts : 1 530 000 €

☞ Consommation : 1 202 595.74 € soit 79 % des crédits ouverts.

Pour mémoire, les organismes ayant reçu un soutien financier du Syndicat Mixte pour l'année 2020 sont les suivants :

▪ Formation / Ecoles de l'image

Créadoc – CIBDI	13 300 €
Créadoc – Université de Poitiers	30 547 €
Emca	250 000 €
Enjmin	680 000 €
SCCUC	4 400 €
RECA	1 500 €
Laboratoire de recherche en sciences humaines Limoges (Auteurs BD)	5 000 €
Eesi (Résidence de narration graphique)	5 000 €
Eesi (Partenariat Fibd 2020)	1 250 €
CCIT (Résidence Emca)	1 600 €

▪ Associations / Collectifs d'auteurs

Comme une orange	6 000 €
Fichtre Diantre	4 500 €
Eidola	6 000 €
Ion	7 000 €
Les mains sales	20 000 €
Association du Fibd	3 000 €
Les dauphins de la BD	500 €
Passerelle Image	2 000 €
Collectif des hiboux	2 500 €
Association Le Bouc	5 000 €
Plume électrique	5 000 €
Biscoto	15 000 €

▪ Autres associations

KissKissBankBank (Game cup)	22 500 €
Cartoon Movie	30 000 €
Prenez du relief	12 000 €
Nef Animation	1 000 €
Festival du film court	5 000 €
French Institute Alliance Française	7 000 €
Association Technopôle Eurêkatech	30 000 €

▪ Autres

CIBDI / Maison Des Auteurs	2 036.96 €
----------------------------	------------

soit un montant total de 1 178 633.96 €.

A ce montant s'ajoutent un montant de 11 681.10 € d'exonérations de loyers, 2 670.90 € au titre des concessions et brevets, 375.67 € de frais de mission des élus, 6 402.61 € de créances admises en non-valeur et créances éteintes, ainsi que 1.50 € au titre des prélèvements à la source.

Le Smpi s'est également acquitté en 2020 d'une cotisation de 2 830 € à la suite de son adhésion à l'ATD 16.

Chapitre 66 – Charges financières.

☞ Crédits ouverts : 220 400 €

☞ Consommation : 199 383.18 € soit 90 % des crédits ouverts

Il s'agit de divers frais financiers à hauteur de 7.5 € et des intérêts d'emprunt pour 199 375.68 €.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

☞ Crédits ouverts : 20 000 €

☞ Consommation : 6 342.16 €

Les charges exceptionnelles correspondent à des remboursements de charges effectués au profit de locataires du Syndicat Mixte (remboursement trop perçu sur charges 2019).

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions.

☞ Crédits ouverts : 36 000 €

☞ Consommation : 36 000 €

Ce montant correspond aux dotations aux provisions pour risques (créances douteuses dont le recouvrement semble compromis) telles que votées par délibération n°16 du 19/06/2020.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent sur l'année 2020 à **8 319 792.45 €**.

Chapitre 013 – Atténuation de charges.

☞ Réalisations : 32.17 €

Ces recettes d'ordre correspondent à des remboursements sur cotisations.

Chapitre 042 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 717 000 €

☞ Réalisations : 785 615.88 €

Ces recettes d'ordre correspondent aux écritures d'amortissements 2020 à hauteur de 715 853.41 € ainsi qu'à la constatation de la moins-value dans le cadre de la cession à la Sas Immobilière pour 69 762.47 € (moins-value sur la cession du 51 avenue de Cognac).

Chapitre 74 – Dotations et participations.

☞ Crédits ouverts : 3 000 000 €

☞ Réalisations : 3 081 000 €

Les participations statutaires ont été titrées en totalité pour un total de 3 000 000 € qui s'établissent en fonction de la clé de répartition statutaire à :

- Département de la Charente	1 800 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Grand Angoulême	300 000 €

Aux participations s'ajoute un montant de 81 000 € correspondant aux recettes des Rencontres Animation Formation (6 000 €) et au partenariat passé avec le CNC (75 000 €).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

☞ Crédits ouverts : 600 000 €

☞ Réalisations : 1 054 475.75 €

Il s'agit :

- Des revenus des immeubles pour 920 412.71 €,
- D'une compensation de la Caisse des Dépôts au titre du Supplément Familial de Traitement pour 2 063 €,
- Des remboursements des fluides du musée de la BD par la Cité pour 117 347.05 €
- Du remboursement par Nexity de charges assumées par le Smpi en lieu et place du Syndic de copropriété pour le Nil (changement de titulaires de contrats non pris en compte par les fournisseurs) pour 6 279.08 €,
- Des régularisations liées à l'octroi des tickets restaurant pour 6 842.50 € (participations des agents),
- D'un remboursement d'accréditations pour 1 386 € à la suite de l'annulation du Forum Cartoon en présentiel,
- Et de divers remboursements, notamment fluides et entretien sur le patrimoine pour 145.41€.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels.

☞ Réalisations : 3 392 268.65 €

Il s'agit :

- Des produits des cessions d'immobilisations à hauteur de 3 390 000 € (vente à la Sas Immobilière des immeubles 11, 49 et 51 avenue de Cognac, 97 rue de Bordeaux et 20 rue Coulomb),
- D'un recouvrement après admission en non-valeur pour 3.74 €,
- De remboursements divers (Cofely, Tickets restaurant Natixis notamment) pour 2 264.91 €.

Chapitre 78 – Reprise sur amortissements et provisions.

☞ Réalisations : 6 400 € soit la reprise partielle (délibération n°16/2020) de la provision constituée sur l'exercice 2018.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La consommation des crédits d'investissement 2020 s'élève à **2 842 742.98 €**.

Les dépenses d'investissement doivent être analysées en tenant compte de la distinction **HORS OPERATION et OPERATION INDIVIDUALISEE**. En effet, le vote du Budget Primitif 2019 et les Décisions Modificatives du Syndicat Mixte du Pôle Image avaient individualisé sept opérations :

- Acquisitions foncières
- 111/117 rue de Bordeaux
- Centre de doc
- 49 boulevard Besson Bey
- Studios Paradis
- Eesi
- Cinéma Eperon

1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION

Chapitre 040 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 717 000 €

☞ Consommation des crédits à hauteur de 785 615.88 € correspondant aux écritures (compte 13) liées aux amortissements des participations et subventions 2020 conformément à la délibération 43/2013 du 18 juin 2013 et ce, pour un montant de 715 853.41 €.

Ces reprises d'amortissement de subventions d'équipement transférables permettent de neutraliser la charge des amortissements.

Par ailleurs, une écriture de 69 762.47 € a été passée au compte 192 afin de constater la moins-value sur cession de l'immeuble situé au 51 avenue de Cognac.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

☞ Crédits ouverts : 37 000 €

☞ Consommation : 36 738.36 € correspondant à des transferts en comptes définitifs relatifs au 93 boulevard Besson Bey pour 14 668.36 € et à des transferts au compte d'attente des études et insertions relatives à l'opération de réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey (22 070 €).

Chapitre 16 – Emprunts.

La consommation des crédits sur ce chapitre est de 694 704.84 € se décomposant comme suit :

- 1641 Amortissement d'emprunts : 666 461.93 €
- 165 Remboursements caution : 13 574.55 €
- 16878 Dettes envers autres particuliers (viager) : 14 668.36 €

Un montant de 3 700 € est proposé en report sur le budget 2021.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles.

☞ Crédits ouverts : 117 626 €

☞ Consommation : 25 476 €

- 6 066 € pour le site web,
- 7 500 € pour l'étude de programmation sur le 84 rue de Bordeaux,
- 2 520 € pour la création d'un modèle de convocation dématérialisée
- 6 240 € pour la base de données auteurs,
- Ainsi que 3 150 € correspondant à l'acquisition d'une application pour table tactile.

Un montant de 1 605.60 € est proposé en report sur le budget 2021.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement.

☞ Crédits ouverts : 100 000 €

☞ Consommation de crédits sur ce chapitre : 61 000 € (Association Saxifraga 6 000 €, association Sapin sympa 5 000 € et Agcnam Enjmin 50 000 €).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés par le Syndicat Mixte hors opérations ainsi que l'ensemble des acquisitions de matériels.

☞ Consommation : 105 521.25 €

Les principales dépenses réelles sont :

- Acquisition divers matériels et mobiliers à hauteur de 3 934.19 € pour Créadoc, 24 996.30 € de matériels et mobiliers (meublier et matériel informatique pour les services du Smpi, micros des Ateliers Magelis, équipement salle vidéo conférence Maison alsacienne).
- Travaux sur patrimoine immobilier pour 76 590.76 € :

Maison alsacienne	2 663.81 €
Musée BD	8 998.59 €
11 avenue de Cognac	1 082.88 €
Ateliers Magelis	46 114.49 €
Bâtiment Ronsard	2 566.92 €
Commerces du Nil	9 701.53 €
8 rue de Saintes	2 831.39 €
20/22 rue de Saintes	639.14 €
111/117 rue de Bordeaux	992.01 €

Un montant de 48 584.40 € est proposé en report sur le budget 2021.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours.

☞ Consommation sur ce chapitre : 78 965.88 € correspondant à des avances forfaitaires sur les marchés passés pour la réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey et sur les travaux de toiture à réaliser dans le cadre de la copropriété sur l'immeuble situé 3 rue traversière Saint-Cybard. Un montant de 12 800 € est proposé en report sur le budget 2021.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières.

☞ Consommation sur ce chapitre : 3 400 € correspondant à une caution et une consignation auprès du tribunal judiciaire dans le cadre des travaux de réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey.

2 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES**OPERATION n° 0701 : Acquisitions Foncières**

☞ Crédits ouverts : 600 000 €

☞ Consommation : 97 385.26 € pour l'acquisition du 105 rue de Bordeaux.

Un montant de 45 000 € est proposé en report sur le budget 2021 (acquisition du 178 rue de Bordeaux – délibération n°34/2020).

Le SMPI Magelis reste attentif aux opportunités foncières du quartier pour se positionner sur d'éventuels achats afin de conserver une réserve foncière suffisante pour les prochaines années. Le comité syndical a, sur 2021, d'ores et déjà décidé de préempter le bien situé au 2 rue du Canal pour un montant de 150 000 € hors frais d'acte.

OPERATION N°1501 : 111/117 rue de Bordeaux

☞ Crédits ouverts : 1 800 000 €

☞ Consommation : 9 829.89 € (relevés, préparation terrain, création d'un accès)

OPERATION N°1701 : Centre de doc

☞ Aucune réalisation

OPERATION N°1702 : 49 Boulevard Besson Bey

☞ Crédits ouverts : 2 314 823 €

☞ Consommation : 697 210.70 € correspondant à des honoraires (solde étude de programmation, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS) et aux travaux en cours.

Les consommations des crédits de paiement de 2018 à 2020 s'élèvent sur cette opération à 823 278.37 €. La réception des travaux est programmée pour le troisième trimestre 2021.

OPERATION N°1703 : Studios Paradis

☞ Consommation : 17 100 € correspondant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec le cabinet Sémaphores Expertise.

OPERATION N°1801 : EESI

☞ Aucune réalisation

OPERATION N°1901 : Cinéma Eperon

☞ Crédits ouverts : 348 438.96 €

☞ Consommation : 229 794.92 € correspondant aux travaux d'aménagement du bâtiment qui ont débuté en janvier 2020 afin de permettre de disposer d'un équipement opérationnel pour l'édition 2020 du FFA.
Un montant de 10 121.15 € est proposé en report sur le budget 2021.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'établissent sur l'année 2020 à **7 237 859.43 €**.

Chapitre 040 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 717 000 €

☞ Consommation : 4 176 137.88 €

Soit 716 375.41 € au titre des amortissements des immobilisations et 3 459 762.47 € liés aux écritures de sortie de l'actif et plus-value à la suite de la cession à la Sas Immobilière des immeubles 11, 49 et 51 avenue de Cognac, 97 rue de Bordeaux et 20 rue Coulomb (plus-value à hauteur de 346 954.85 €).

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

☞ Crédits ouverts : 37 070 €

☞ Consommation : 36 738.36 € correspondant aux transferts en compte définitif (immeuble 93 rue de Bordeaux) et transfert en compte d'attente (étude et insertion 49/51 boulevard Besson Bey).

Chapitre 10 – Dotations – Fonds divers.

☞ Crédits ouverts : 15 000 €

☞ Recettes perçues : 16 776.38 € correspond au versement du Fonds de compensation de la TVA 2018.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement.

☞ Crédits ouverts : 3 000 000 €

☞ Recettes perçues : 3 000 000 €

Les participations statutaires 2020 ont été titrées en totalité pour un total de 3 000 000 € qui s'établissent en fonction de la clé de répartition statutaire à :

- Département de la Charente	1 800 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Grand Angoulême	300 000 €

Chapitre 16 – Emprunts.

Recettes perçues : 2 099.17 € correspond à des versements de cautions dans le cadre de la gestion immobilière.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

Recettes perçues : 907.64 € (remboursement de frais d'actes).

Chapitre 23 – Immobilisations en cours.

Recettes perçues : 5 200 € (remboursement d'avance forfaitaire dans le cadre des marchés passés pour la réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey).

.....

Monsieur Xavier BONNEFONT, Vice-Président du Comité Syndical du Pôle Image Magelis, est désigné Président de séance.

A l'issue de l'examen et du débat sur le Compte Administratif 2020, et préalablement au vote, messieurs François BONNEAU et Jérôme SOURISSEAU se retirent de la salle.

Les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité (9 présents - 9 votants - 9 voix « pour ») le compte administratif 2020 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 23 mars 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 23 mars 2021
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 23 mars 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Jérôme SOURISSEAU